PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DES TERRES DE CHAUX

**Séance ORDINAIRE du 11 juillet 2017**

L’an deux mil dix-sept, le onze juillet, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s’est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire.

**Etaient présents** :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Françoise Beuret, Julie Bonvalot, Jean-Claude Barthoulot, Emmanuel BOITEUX, Jacques BOITEUX, Régis BONVALOT, Hervé ROY, Thierry Rigoni.

**Absent non-excusé** : Patrick Binet

**Absent excusé :** Christian BONVALOT, procuration donnée à Jean-Jacques VENDITTI

**Secrétaire de la séance** : Madame Françoise BEURET

**Date de convocation** : **29 juin 2017**

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de conseil municipal du 13 mai 2017
3. Délibération 22-2017 : « Adhésion au service de Police Intercommunale de la CCPM »
4. Délibération 23-2017 : « Travaux éclairage public »
5. Délibération 24-2017 : « Convention de mise à disposition des containers de tri sélectif»

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mise à disposition des containers de tri sélectif ne peut donner lieu à une délibération, ces derniers étant la propriété de l’ex-CCSH

La délibération 24-2017 est donc retirée.

**DÉLIBERATIONS**

Délibération 22-2017 : « Adhésion au service de Police Intercommunale de la CCPM »

Délibération 23-2017 : « Travaux éclairage public »

**OUVERTURE DE SÉANCE**

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Jacques VENDITTI, Maire.

**1 Désignation d’un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l’élection d’un secrétaire de séance.

Est élue secrétaire de séance à l’unanimité : Madame Françoise BEURET

**2 Approbation du procès-verbal de conseil municipal du 13 mai 2017**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d’adopter le procès-verbal de la séance du 13 mai 2017 :

Le procès-verbal du 13 mai 2017 est adopté à l’unanimité.

**3 Délibération 22-2017 : « Adhésion au service de Police Intercommunale de la CCPM »**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 31/05/2017 relative à la mise en place d’un service de « police intercommunale » ;

Considérant qu’à compter du 1er juillet 2017, la Communauté de communes du Pays de Maîche mettra en place un service de « police intercommunale » afin de mettre les agents de ce service à disposition de ses Communes membres,

Considérant que la loi ne prévoit pas le transfert de pouvoir de police au Président de l’EPCI.

Considérant que la gestion administrative du policier reviendra à la CCPM, tandis que les maires conserveraient leur pouvoir de police sur leur commune.

Monsieur le Maire expose les avantages de la mise en place d’une police intercommunale :

* Mutualisation des moyens, y compris au profit des petites communes en secteur rural, qui ne disposent pas d’agent de police municipale
* Gestion administrative du policier et du service par la CCPM
* Les maires conservent la responsabilité et le choix des opérations au titre de leur pouvoir de police sur leur commune
* Prise en compte des désidératas exprimés par chaque maire pour leur territoire communal

La CCPM prend intégralement à sa charge les frais d’investissement et de fonctionnement de ce service.

Les modalités de mise à disposition des agents ainsi que les conditions d’exercice de leurs missions seront définies par voie de convention.

***Décision du conseil municipal***

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé et en avoir délibéré,

✓ Demande son adhésion au service de police intercommunale de la Communauté de communes du Pays de Maîche à compter du 1er juillet 2017 pour les missions suivantes :

Les feux, les chiens en divagation et les dépôts sauvages.

✓ Accepte de confier à la Communauté de communes du Pays de Maîche la gestion administrative du service ;.

✓ Autorise le Maire à signer la convention organisant la mise à disposition et tout acte relatif à cette prise de décision.

**Par 7 voix pour 1 voix contre 2 abstentions**

***Ont signé au registre tous les membres présents***

***Pour Extrait Conforme***

***Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.***

**4 Délibération 23-2017 : « Travaux éclairage public »**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu’il est envisagé de réaliser des travaux de rénovation du parc commun d’éclairage public situés sur la commune des Terres de Chaux, dont le montant s’élève à 33 600 € HT reparti ainsi : tranche subventionnée : 31 700 € HT (55% de subvention attendue) et tranche non subventionnée : 1900 € HT

Le plan de financement envisagé est le suivant :

* Fonds libres : 16 165 €
* Emprunts : 0 €
* Subvention SYDED : 17 435 €
* Autres subventions : 0 €

***Décision du conseil municipal***

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé et en avoir délibéré, à l’unanimité des présents et des représentés

✓ S’engage à réaliser et à financer les travaux ;

✓ Sollicite l’aide financière du SYDED;

✓ Demande l’autorisation de commencer les travaux avant l’intervention de la décision attributive de subvention ;

✓ S’engage à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

**Par 10 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

***Ont signé au registre tous les membres présents***

***Pour Extrait Conforme***

***Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.***

**QUESTION(S) DIVERSE(S)**

* Nomination, le 4 juillet 17, d’un liquidateur désigné par le Préfet pour la gestion de l’actif et du passif de la CCSH. Un courrier sera envoyé à Monsieur le Préfet concernant ce sujet.
* Le bouchage des routes communales par la CCPM est terminé sur la commune. De nouvelles dispositions seront prises pour 2018 qui feront l’objet de la prochaine réunion de la CLECT.
* Baux communaux : rencontre avec Madame MONTEL (juriste à la chambre d’agriculture). La révision des baux tenant comptes des nouvelles surfaces est en cours, un courrier proposant les nouveaux loyers sera prochainement envoyé aux exploitants, pour accord bilatéral avant signature.
* Repas de la commune le 22 juillet : A revoir avec ouverture aux extérieurs.
* Une réunion publique était prévue pour info sur la nouvelle CCPM. Elle est reportée dans l’attente de plus d’informations.
* Possibilité de prêt d’un broyeur à végétaux par Préval, pour les communes.
* Travaux connexes : rencontre avec Entreprise SAULNIER qui était la moins disante, mais des avenants étant à prévoir, le nouveau devis a été revu à la hausse. Une rencontre est prévue avec l’Entreprise COLAS dont l’offre de prix était la 2ème.

L’ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,

Jean-Jacques VENDITTI

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prénom-Nom** | **Fonctions** | **Emargements** |
| Jean-Jacques VENDITTI | Maire |  |
| Françoise BEURET | Première Adjointe |  |
| Christian BONVALOT | Second Adjoint | Absent représenté |
| Jean-Claude BARTHOULOT | Conseiller Municipal |  |
| Patrick BINET | Conseiller Municipal | Absent |
| Emmanuel BOITEUX | Conseiller Municipal |  |
| Jacques BOITEUX | Conseiller Municipal |  |
| Julie BONVALOT | Conseillère Municipal |  |
| Régis BONVALOT | Conseiller Municipal |  |
| Thierry RIGONI | Conseiller Municipal |  |
| Hervé ROY | Conseiller Municipal |  |